



Conseil syndical



18 déc. 2023



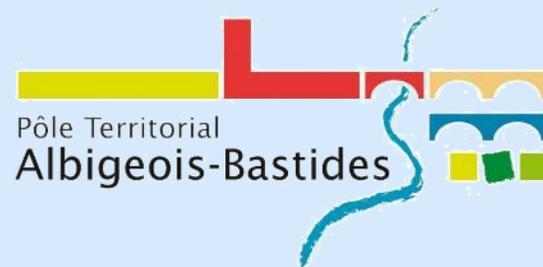
Carmaux





Ordre du jour

- **Election de deux nouveaux vice présidents (4^{ème} et 6^{ème} VP)**
- **Adoption du Règlement Budgétaire Financier (RBF)**
- **Débat d'Orientations Budgétaires 2024**
- **Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**
- **Points divers**



**Election de deux
nouveaux vices
présidents
(4^{ème} et 6^{ème} VP)**



Elections

Liste des délégués :



Titulaires**Suppléants****Communauté de communes Centre Tarn**

Mme Marie-Claude ROBERT (Montredon Labessonnié)
M. Sylvian CALS (Arifat)
M. Jean-Luc CANTALOUBE (Terre de Bancalié)
M. Jean-Claude MADAULE (Poulan Pouzols)
M. Pascal THIERY (Réalmont)

M. Jean-Pierre LESCURE (Montredon Labessonnié)
M. Serge BOURREL (Laboutarié)
M. Alain BOYER (Réalmont)

Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

M. Bruno BOUSQUET (Villefranche d'Albigeois)
M. Patrick CARAYON (Rayssac)
M. Jean-Luc ESPITALIER (Saint André)

Mme Sandrine SANDRAL (Teillet)
M. Bernard LAFON (Alban)

Communauté de communes du Cordais et du causse

M. Bernard BOUVIER (Livers-Cazelles)
Mme Sylvie GRAVIER (Milhars)
M. Bernard TRESSOLS (Cordes sur Ciel)

Mme Laurence POILLERAT ZEGANADIN (Penne)
M. Benoit OURLIAC (Marnaves)

Communauté de communes Val 81

Mme Myriam VIGROUX (Assac)
M. Claude CRAYSSAC (Saussenac)
M. Guy GAVALDA (Cadix)

Mme Christine FARSSAC (Trébas)
M. Didier ROUDIER (Saussenac)

Communauté de communes du Carmausin-Ségala

Mme Christine BARRILLIOT (Cagnac Les Mines)
Mme Françoise EMERIAUD (Tanus)
Mme Fatima SELAM (Monestiès)
M. Jean-Louis BOUSQUET (Carmaux)
M. Jean-Marc CINTAS (Saint Benoit de Carmaux)
M. Jean-Claude CLERGUE (Sainte Gemme)
M. Jean-Marc BALARAN (Sainte-Croix)
M. Christian PUECH (Moularès)
M. Didier SOMEN (Taïx)

Mme Myriam VIDAL (Saint Jean de Marcel)
M. Jean-François KOWALIK (Blaye les Mines)
M. Denis MARTY (Monestiès)
M. Jean-Michel SIBRA (Combefa)
M. Jean-Marc SENDES (Almayrac)



Elections

4^{ème} Vice président sortant : Mme Sabine BOUDOU-OURLIAC

Liste des candidats :

-
-
-
-



Elections

6^{ème} Vice président sortant : M. Didier SOMEN

Liste des candidats :

-
-
-
-

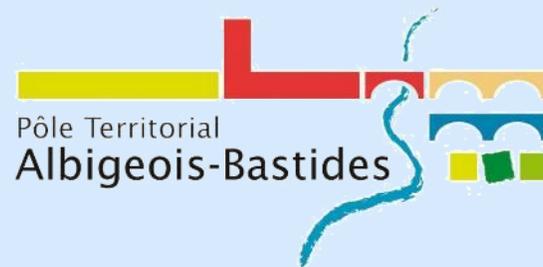


Elections

4^{ème} Vice Président :

6^{ème} Vice Président :





Adoption du Règlement Budgétaire Financier (RBF)



Règle Budgétaire Financier

1. le processus budgétaire	3
1.1. Le budget primitif	3
1.2. Les autorisations de programme ou autorisations d'engagement et les crédits de paiement (ap/ae - cp)	4
1.3. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives, les virements de crédits	5
1.4. Le compte de gestion (cdg)	5
1.5. Le compte administratif (ca)	5
1.6. La fusion prochaine du cdg et du ca : le compte financier unique (cfu)	6
2. l'exécution budgétaire	6
2.1. Les grandes catégories de dépenses et de recettes	6
2.2. La comptabilité d'engagement	8
2.3. Traitement comptable des factures	8
2.4. La gestion des recettes	10
2.5. Les opérations de fin d'exercice	11
3. La gestion du patrimoine	11
3.1. La tenue de l'inventaire	11
3.2. L'amortissement	12
3.3. La cession de biens mobiliers et biens immeubles	12
4. Information des élus	12



Débat d'orientations budgétaires 2024



CA 2023 provisoire

Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023
Charges à caractère général	85 087,89 €
Charges de personnel	353 265,28 €
Autres charges de gestion courante	113 333,90 €
Dotations aux amortissements	1 984 €
Charges financières et exceptionnelles	
Charges rattachées	- 520 €
Total Dépenses de Fonctionnement	553 301,22 €€

Recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023
Produits des services	300 €
Dotations et participations	473 548,03 €
Autres produits	
Atténuation de charges	13 680,56 €
Produits rattachés	109 847,17 €
Autres produits de gestion courante	2,18 €
Total Recettes de Fonctionnement	597 377,94 €€

Excédent provisoire de fonctionnement 2023 : 44 076,72 €

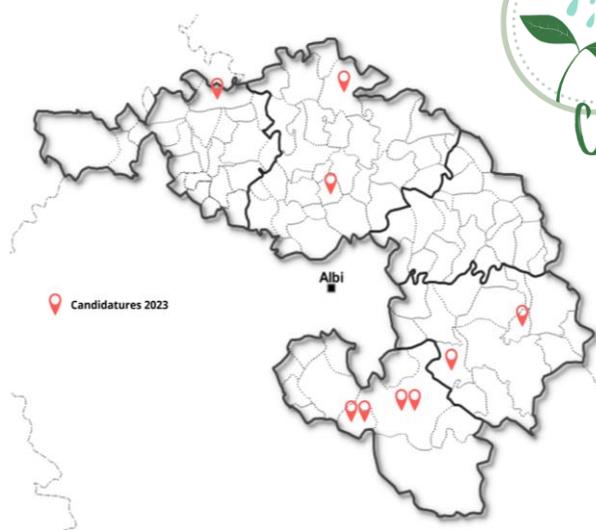


Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgetées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition* (à mettre au compte 6574)	10 000 €	9 100 €	- €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgetées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Fonds de soutien "Coup de pouce"
Localisation des projets



Chicken Paradise 81	Un Poulailier au Lycée Jean Jaurès de Blaye Les Mines
Endemic'Amis	Stabilisation de la faune sauvage en détresse en urgence vitale
Rucher-Ecole de Réalmont	Equipement pédagogique et informatif de l'Arboretum mellifère du Rucher-école de Réalmont
Secours Catholique des Monts d'Alban et du Villefranchois	Jardin Partagé à Alban
Association des Parents d'Elèves de l'école de Teillet	Jardin Partagé à Teillet
CIVAM Cordais	Actions permettant la mise en place d'un tiers-lieux nourricier à Saint Martin Laguépie



Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgetées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Act° PCAET / transit° Ecologique	5 000 €	3 500 €	4 800 €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgetées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

SOIREE CONFERENCE - OUVERT A TOUS

DEMAIN DE L'EAU POUR TOUS ?

LUNDI 22 JANVIER 2024
18H - 20H30 | IMT MINES ALBI



Emma HAZIZA
Hydrologue,
Docteur à l'Ecole des Mines de Paris, Experte de l'adaptation au changement climatique



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

WWW.PAYS-ALBIGOIS-BASTIDES.FR
05 63 36 87 01



- ANNEE 2 : Accompagnement de la Fabrique des Transitions (en cours)
- Conférence Emma Haziza – 22/01/2024



Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgétées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Appli jeu famille	2 600 €	2 470 €	- €
Actions PAT 2023	15 836 €	10 970 €	- €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgétées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	6 667 €	- €	- €	- €	- €	11 085 €	6 667 €	- €

RETROUVEZ LES ÉVÉNEMENTS PRÈS DE CHEZ VOUS
PENSEZ À VOUS INSCRIRE

7-15 OCTOBRE 2023
Goûtons NOS CAMPAGNES

ITINÉRAIRES GOURMANDS À LA DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE LOCALE

VISITES
DÉGUSTATIONS
ATELIERS
RANDONNÉES GOURMANDES
SPECTACLES
CINÉS-DÉBATS

Programme actualisé sur pays-albigeois-bastides.fr





Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgetées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Accompagnement prestataires touristiques (CCI)	9 245 €	- €	- €
Intervent° Claude ONESTA	5 000 €	- €	- €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgetées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 396 €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 200 €	- €	- €



Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgetées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Etude Chanvre	- €	5 433 €	4 800 €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgetées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	2 264 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 811 €	453 €



Actions spécifiques 2023

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES		
	Dépenses budgetées en 2023	dépenses réalisées à fin déc 2023	Rattach. de charges 2023
Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition* (à mettre au compte 6574)	10 000 €	9 100 €	- €
Act° PCAET / transit° Ecologique	5 000 €	3 500 €	4 800 €
Appli jeu famille	2 600 €	2 470 €	- €
Actions PAT 2023	15 836 €	10 970 €	- €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI)	9 245 €	- €	- €
Intervent° Claude ONESTA	5 000 €	- €	- €
Etude Chanvre	- €	5 433 €	4 800 €
TOTAL	47 681 €	31 473 €	4 800 €

Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
Europe	ETAT	Région	81	EPCI	Autres	Recettes budgetées en 2023	Recettes perçues en 2023	Restes à percevoir (rattachement)
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 396 €	- €	- €
- €	6 667 €	- €	- €	- €	- €	11 085 €	6 667 €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 396 €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 200 €	- €	- €
- €	2 264 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 811 €	453 €
- €	8 931 €	- €	- €	- €	- €	21 681 €	8 478 €	453 €



CA 2023 provisoire

Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2023
Opérations d'équipement	149 €
Total dépenses d'investissement	149 €

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2023
Amortissements et provisions	2 134,15 €
FCTVA	491,62 €
Total recettes d'investissement	2 625,77 €

Excédent provisoire d'investissement 2023 : 2 476,77 €

Excédent provisoire de fonctionnement 2023 : 44 076,72 €

Résultat net provisoire 2023 : 46 553,49 €

Reports exercice 2022

Fonctionnement	363 895,53 €	Investissement	24 624,31 €
----------------	--------------	----------------	-------------

Résultat total cumulé prévisionnel au 31/12/2023 : 435 073,33 €



Etat du personnel en 2024

Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2024

	Indice Majoré				
	2020	2021	2022	2023	2024
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	369	369	381	381	401
<u>Justine CHOLLET</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026)	-	-	-	410	415
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19) – Passage à 80% à partir de sept. 2023	388	440	440	450	455
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet contractualisations et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/24)	512	512	555	555	560
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition écologique et énergétique (CDD 3 ans 17/01/2022 au 16/01/2025)	-	-	513	513	518
<u>Julien FRAT</u> Directeur (CDI de droit public à temps complet)	645	645	645	685	690
<u>Recrutement en cours</u> Chargé d'appui aux projets « bâtiments et transition écologique » (CDD de 2 ans)					



Recette de fonctionnement prises en compte pour 2024

Participations des Collectivités

- Augmentation de la cotisation à hauteur de 10cts/hab. **soit 3,90 € par habitant** (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2020) → 233 000 €
- Convention SCoT Carmausin, Ségala, Causse et Cordais à hauteur de 10 000 €

Aides LEADER

- Animation-gestion du programme LEADER → 113 559 €
 - LEADER 2014-2022 → 60 268 €
 - LEADER 2023-2027 → 53 290 €
- Chargé de mission transition écologique & énergétique → 31 718 €

Aides de l'Etat

- Fonds vert ingénierie → 18 500 €

Aides de la Région

- Ingénierie territoriale → 63 000 €

Aides du département :

- Ingénierie territoriale → 33 297 €

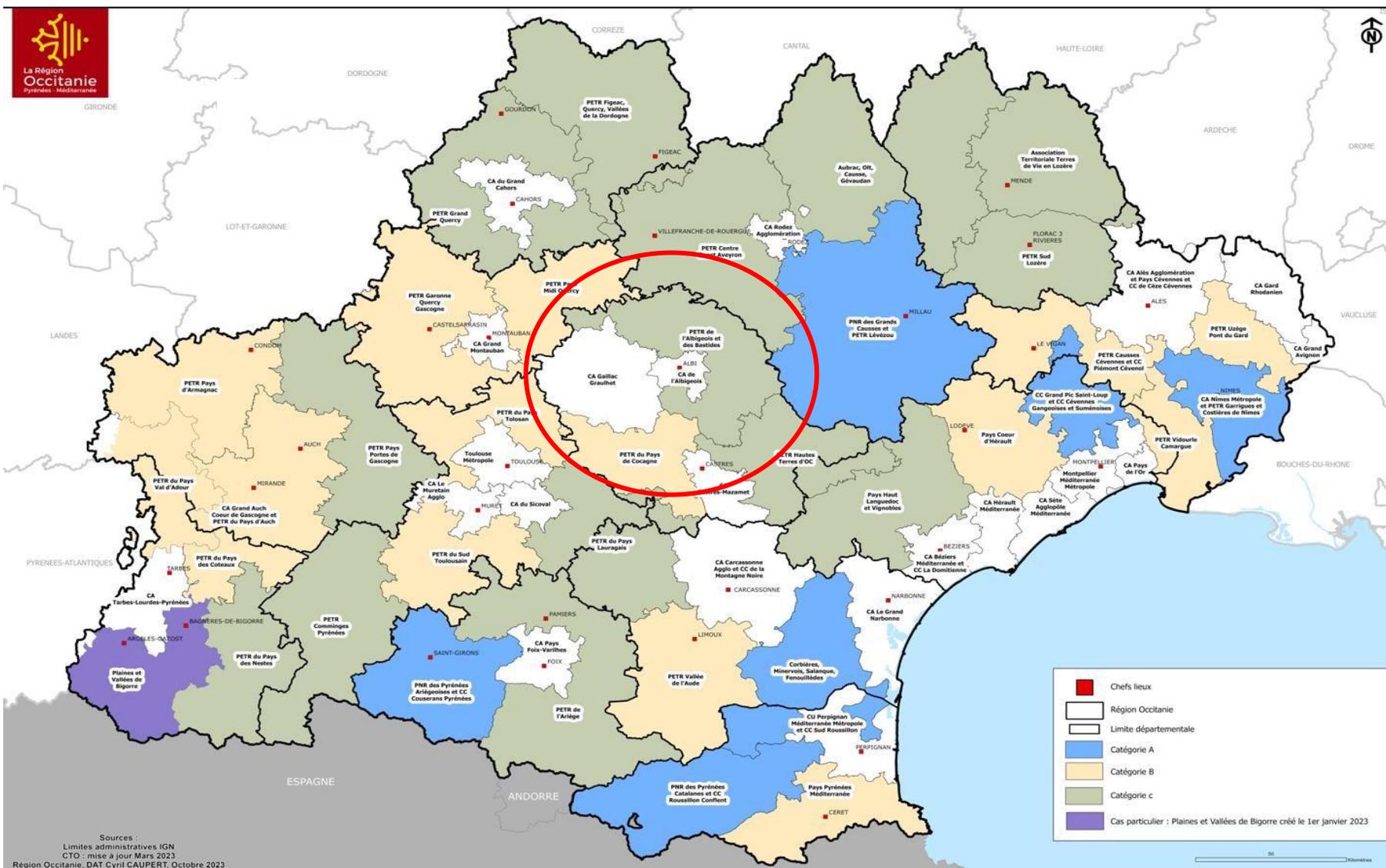


Pôle
Territorial
Albigois-Bastides



Propositions budgétaires 2024

Evolution de la participation de la Région





Propositions budgétaires 2024

Evolution de la participation de la Région

→ **Dotation annuelle comprise entre 25 et 68K€/an :**

Catégorie A	Aide régionale = 25K€/an
Catégorie B	Aide régionale ≥ 35K€/an
Catégorie C	Aide régionale ≥ 55K€/an

→ « **Filet de sécurité** » pour les **Catégories B et C** : Evolution de l'aide limitée à - 5k€/an pour l'ensemble des territoires

80 000 €	Aide régionale 2023
-12 000 €	Cofinancement animation LEADER
=68 000 €	montant de référence pris en compte pour 2024
- 5 000 €	Filet de sécurité
= 63 000 €	Aide régionale 2024



Ce montant est un montant prévisionnel maximum qui pourra être revu lors de chaque affectation annuelle au regard d'une part du bon accomplissement par le territoire des missions prévues dans le cadre de la CPO, et d'autre part en fonction de l'évolution du budget régional



Propositions budgétaires 2024

Le cas particulier de 2024 pour l'animation LEADER

→ Au budget 2024, nous aurons :

	Animation Leader 2014-2022		Animation Leader 2023-2027	
	2023	2024	2023	2024
Nombre d'ETP	1,30	0,83	0,2	0,92
Montant prévisionnel	60 241 €	40 206 €	11 416 €	52 343 €
Aide LEADER (€)	36 145 €	24 124 €	9 133 €	41 874 €
Aide Leader (%)	60%		80%	
Aide Région (€)	12 048 €	0 €	0 €	0 €
Aide Région (%)	20%	0%	<i>Pas de cofinancement</i>	
Sous-Total Aide LEADER	60 268 €		51 007 €	
Total Aide LEADER 2024	111 276 €			



Budget 2024

Dépenses de fonctionnement hors actions spécifiques

Libellé	2024
Charges à caractère général	95 179 €
Charges de personnel	359 439 €
Autres charges de gestion courante	- €
Dotations aux amortissements	1 984 €
Charges financières et exceptionnelles	- €
Charges rattachées	- €
Total Dépenses de Fonctionnement	456 602€
Dépenses actions spécifiques	122 285 €
TOTAL	578 708 €

Recettes de fonctionnement hors actions spécifiques

Libellé	2024
Produits des services	10 000 €
Dotations et participations	492 514 €
Autres produits	- €
Atténuation de charges	- €
Produits rattachés	- €
Autres produits de gestion courante	- €
Total Recettes de Fonctionnement	502 514 €
Recettes opérations spécifiques	76 373 €
	578 887 €

Capacité d'autofinancement des opérations spécifiques 2024 : 45 912 €



Investissement provisoire 2024

Dépenses d'investissement provisoire 2024

Libellé	2024
Licences logiciels bureautique	200 €
Matériel Informatique	2 127 €
Total Dépenses d'investissement 2024	2 327 €

Recettes d'investissement provisoire 2024

Libellé	2024
FCTVA	343 €
Virement de la section de fonctionnement: amortissements et provisions	1 984 €
Total Recettes d'investissement 2024	2 327 €



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
Formation management par la coopération	7 000 €	4 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 520 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
Formation management par la coopération	7 000 €	4 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 520 €
Rencontre TEPOS Loos-en-Gohelle	15 000 €	9 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 400 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



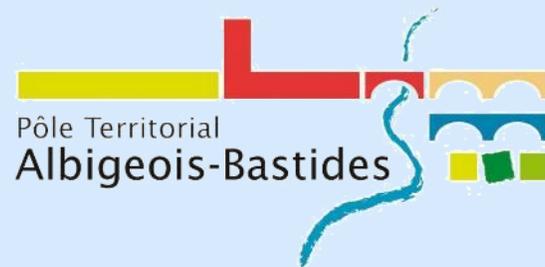
Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
Formation management par la coopération	7 000 €	4 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 520 €
Rencontre TEPOS Loos-en-Gohelle	15 000 €	9 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 400 €
Anniversaire 20 ans PETR/Pays	2 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Actions spécifiques 2024

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Autofinancement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 280 €
Accompagnement prestataires touristiques (CCI) 2024 (2/3)	22 256 €	14 244 €	- €	- €	- €	- €	5 615 €	2 397 €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	- €	32 934 €	- €	- €	- €	- €	14 115 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	2 400 €	7 100 €	- €	- €	- €	- €	4 700 €
Formation management par la coopération	7 000 €	4 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 520 €
Rencontre TEPOS Loos-en-Gohelle	15 000 €	9 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 400 €
Anniversaire 20 ans PETR/Pays	2 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500 €
Actions PAT 2024	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000 €
TOTAL OPERATIONS 2024	122 285 €	30 724 €	40 034 €	- €	- €	- €	5 615 €	45 912 €
		76 373 €						



Prime pouvoir d'achat exceptionnelle





Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

LES BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

LA DÉTERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :



Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €



Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

LES CONDITIONS DE CUMUL

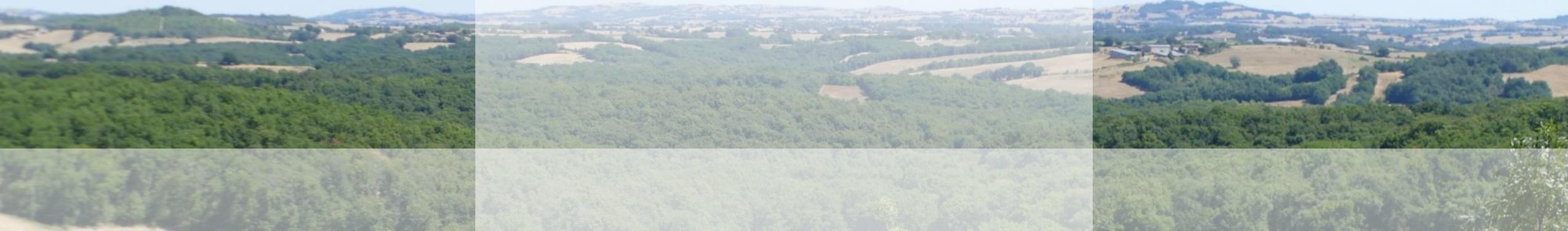
Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.



A VOS AGENDAS



A vos agendas !

SOIREE CONFERENCE - OUVERT A TOUS

DEMAIN DE L'EAU POUR TOUS ?

LUNDI 22 JANVIER 2024
18H - 20H30 | IMT MINES ALBI



Emma HAZIZA
Hydrologue,
Docteur à l'Ecole des Mines de
Paris. Experte de l'adaptation
au changement climatique



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

WWW.PAYS-
ALBIGOIS-
BASTIDES.FR

05 63 36 87 01



CONFERENCE DES MAIRES

06/02/2024

17h00

1^{er} partie :

Rencontre avec les services techniques
de Saint Benoit de Carmaux

*Retour d'expérience sur leurs pratiques
de récupération et valorisation d'eau de
pluie*

2eme partie

Conférence sur les nouveaux dispositifs
financiers

Salle de pilotis - Blaye les Mines



RENCONTRE AVEC CLAUDE ONESTA

26/04/2024 à 16h30

Lieu à définir

Quand le sport inspire de nouvelles
formes de management pour plus de
coopération et de transversalité



**Merci pour
votre attention**

